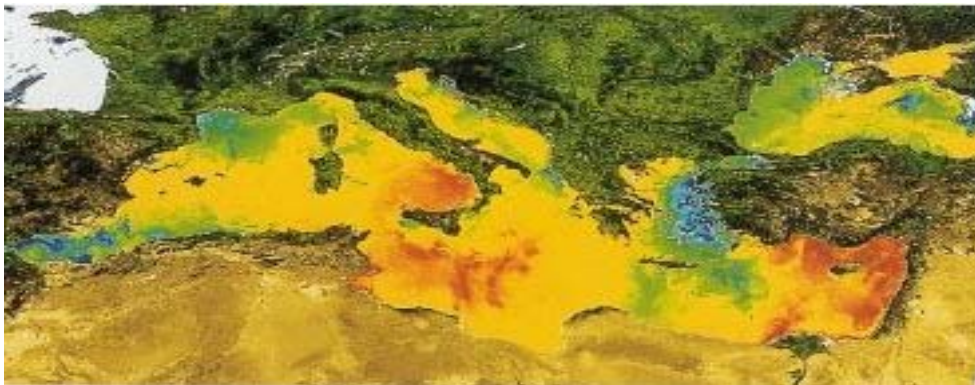




## **PARTENARIAT EURO-MED**

**LIBAN**

**Programme Indicatif National  
2005-2006**



## **I. PRÉSENTATION**

### **1. INTRODUCTION**

Confronté à la crise économique la plus grave depuis la fin de la guerre civile en 1990, le gouvernement s'est engagé dans plusieurs réformes pour réduire le déficit budgétaire élevé et la dette publique écrasante. Les réformes fiscales incluaient l'introduction de la TVA en janvier 2002, qui, après deux ans d'existence, est considérée comme un succès. Le gouvernement libanais a annoncé une série de mesures visant à réduire la charge de la dette lors de la conférence des donateurs de Paris II en novembre 2002. Ces mesures incluaient de nouvelles dispositions budgétaires destinées à réduire le déficit budgétaire et la privatisation des télécommunications, de l'électricité et d'autres biens publics. Ces réformes n'ont pas vraiment permis de redresser la situation: le déficit budgétaire de 2004 est supérieur aux objectifs, et la privatisation s'est heurtée à une série d'obstacles.

Lors de la conférence de Paris II, le président Prodi a exhorté le Liban à poursuivre ses réformes et à solliciter l'aide du FMI. L'application de ces conseils était une condition préalable à une éventuelle assistance macrofinancière de l'UE.

### **2. ORIENTATIONS DU CSP ET DU PIN 2002-2004**

L'amélioration de la compétitivité du secteur privé est l'un des principaux défis du Liban dans la perspective de l'accord d'association. Le gouvernement en a fait une priorité, en soutenant à la fois la production et la commercialisation. Un secteur privé plus efficace profitera davantage des dispositions de l'accord d'association, et fera du Liban un acteur plus important sur la scène régionale.

Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères euro-méditerranéens les 26-27 mai 2003, la Commission a présenté un nouveau cadre pour les relations avec les voisins orientaux et méridionaux de l'Europe. Cette Politique européenne de voisinage ouvre des voies nouvelles pour renforcer les liens entre l'UE et le Liban et permettre ainsi au Liban de mieux bénéficier des avantages résultant de l'élargissement de l'UE. La stratégie de la politique européenne de voisinage offre au Liban la possibilité d'une intégration accrue aux marchés intérieurs et réseaux de l'Union. Tous les instruments n'impliqueront pas d'aide financière, et ils ne seront pas applicables avant 2007, mais le PIN 2005-2006 tient compte de l'évolution de la politique de l'UE dans ce domaine. Le Liban devrait s'impliquer activement dans l'initiative de la politique européenne de voisinage à partir de la fin 2004, et très certainement durant l'année 2005, une fois le processus de ratification de l'accord d'association achevé.

La stratégie 2002-2006, mise en œuvre par l'intermédiaire du PIN 2002-2004, se concentre sur les réformes économiques (notamment en soutenant l'application de l'accord d'association), sur les questions sociales et l'atténuation de la pauvreté, sur la protection de l'environnement, sur les droits de l'homme et la société civile, et sur le développement des ressources humaines. Un mémorandum sur le PIN 2002-2004 a été signé par la Commission européenne et le Liban le 4 mars 2002. Il porte sur une enveloppe de 80 millions d'€ destinée à financer les réformes commerciales et l'application de l'accord d'association; le développement rural et social intégré (axé sur les agriculteurs et les petites entreprises agroalimentaires); les programmes environnementaux et l'enseignement supérieur (Tempus).

Dans le cadre du processus de Barcelone, la BEI a renforcé son partenariat financier avec les pays partenaires méditerranéens par la création d'un instrument spécialisé, la Facilité pour l'investissement et le partenariat euro-méditerranéens (FEMIP, octobre 2002). À la fin de l'année 2003, il a été décidé de renforcer la FEMIP, en ajoutant de nouveaux instruments financiers et en transformant certaines caractéristiques organisationnelles afin d'accroître les activités en faveur du secteur privé et la coopération avec les pays partenaires.

Dans le cadre de la FEMIP, le volume annuel des prêts de la BEI dans l'ensemble des pays partenaires passera progressivement de 1,4 à 2 milliards d'€. Ces ressources doivent financer une gamme d'activités bien plus vaste, en accordant la priorité au secteur privé. Les projets relevant de l'environnement et du capital humain revêtent une importance particulière, de même que les projets présentant un intérêt mutuel pour l'Union et les pays partenaires méditerranéens ou renforçant la coopération "Sud-Sud". Le financement sur ressources propres sera complété par les ressources budgétaires de l'UE en faveur de l'assistance technique, en amont et en aval. Ces ressources aideront à préparer et mettre en œuvre les projets d'investissement. En outre, la BEI continue à utiliser des sommes considérables de capital-risque pour financer le développement du secteur privé.

Parmi ces priorités, la BEI et la Commission ont fixé les objectifs spécifiques suivants:

- Réduction de l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement.
- Harmonisation des normes environnementales avec les accords et les traités internationaux (directives européennes, Kyoto, etc.).

Dans ces domaines, les prêts sur ressources propres de la BEI seront soutenus par des bonifications d'intérêt (financées par les fonds budgétaires).

### **3. RÉVISION À MI-PARCOURS**

#### **3.1 Préambule**

Les documents de stratégie (CSP) sont des instruments destinés à guider, gérer et réviser les programmes d'assistance de l'UE. Ce sont des outils de gestion essentiels pour garantir que l'assistance extérieure reflète les objectifs et les priorités de l'UE. Les CSP/RSP de la "première génération" dans la région MED se sont achevés en décembre 2001.

Afin d'améliorer constamment la qualité des CSP, le Conseil de mars 2003 a adopté des conclusions sur l'utilisation du cadre commun pour les CSP.<sup>1</sup> Dans ces conclusions, le Conseil invite la Commission à effectuer une révision à mi-parcours de chaque CSP, conformément aux règles existantes, et expose les orientations principales de l'examen du CSP, en retenant quatre paramètres comme points de référence: (i) événements nouveaux dans le pays, (ii) nouveaux objectifs et engagements de la CE/UE, (iii) résultats et performances, (iv) enseignements tirés et amélioration potentielle.

---

<sup>1</sup> Conclusions du Conseil sur le rapport concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre commun pour les CSP, adoptées par le Conseil Affaires générales et Relations extérieures le 18 mars 2003.

En ce qui concerne la région MED, la conclusion générale indique qu'il est inutile de procéder à une analyse étendue, étant donné le contenu relativement général du CSP/RSP 2002-2006 et son adoption récente. Les révisions mineures du CSP/RSP ont trait aux secteurs déjà identifiés correspondant aux nouveaux objectifs et engagements de la CE/UE (cf. ci-après). Puisque la révision à mi-parcours coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il a été décidé d'exprimer les ajustements des CSP/RSP dans les programmes indicatifs nationaux et régionaux.

### **3.2 Résumé de la révision à mi-parcours**

#### **a) Évolution**

La **situation macroéconomique** du Liban reste affaiblie par les déséquilibres budgétaires, l'ampleur de la dette publique (30 milliards d'€, soit 180% du PIB) et les taux d'intérêt élevés. La croissance a été faible. La conférence des donateurs de Paris II en novembre 2002 et le budget d'austérité de 2003 ont représenté des étapes significatives vers la consolidation budgétaire, mais la privatisation des entreprises publiques a pris du retard. L'introduction de la TVA au début de l'année 2002 constitue un succès important, mais les contacts avec le FMI n'ont pas débouché sur une acceptation du programme, condition préalable de l'aide budgétaire de l'UE. La signature de l'accord d'association et l'entrée en vigueur de l'accord provisoire le 1<sup>er</sup> mars 2003 renforcent la priorité actuellement accordée par le CSP aux questions de mise en œuvre. Une attention spéciale est portée au secteur social et à l'atténuation de la pauvreté.

#### **b) Nouveaux objectifs et engagements de l'UE/la CE**

La Commission a opéré en 2002-2003 certains choix qui exerceront un impact sur nos relations avec les partenaires méditerranéens dans un proche avenir. De manière particulièrement significative, la communication intitulée "Une Europe élargie et le nouveau cadre des relations avec nos voisins orientaux et méridionaux" élabore un nouveau cadre pour les relations avec les pays méditerranéens durant la prochaine décennie. La communication note l'interdépendance croissante entre l'UE et ses partenaires voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. Dans la politique suggérée de **nouveau voisinage**, la communication recommande à l'UE de collaborer avec ses voisins du sud au cours de la décennie, afin de développer un espace de prospérité et de bon voisinage, un "cercle d'amis" avec lesquels elle entretienne des relations étroites, pacifiques et fondées sur la coopération. En échange de progrès concrets reflétant le partage de valeurs communes et l'application efficace des réformes politiques, économiques et institutionnelles, tous les pays voisins peuvent envisager de participer au marché intérieur de l'UE. Ceci pourrait ouvrir la voie à une intégration et une libéralisation accrues, afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux (les quatre libertés). En outre, pour la période allant jusqu'en 2006, les pays de la Méditerranée du Sud seront invités à participer activement aux Programmes de voisinage MEDA en cours d'élaboration, visant au renforcement de l'impact de la coopération transfrontalière avec les pays méditerranéens de l'Union.

D'autres politiques portent sur l'assistance technique liée au commerce et le cycle de Doha, la justice et les affaires intérieures, une meilleure gouvernance, les droits de l'homme et la démocratisation dans la région MED, et les initiatives environnementales adoptées lors du sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Le lancement du nouveau cycle de l'OMC (l'**Agenda de développement de Doha**) prévoit à la fois des ouvertures accrues du marché et des réglementations supplémentaires, soutenues par des engagements envers le renforcement de l'assistance substantielle à la création de capacités dans les pays en développement. Le principal objectif de ce nouveau cycle est de favoriser l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial afin de les aider à lutter contre la pauvreté.

Les conclusions des Conseils de Tampere (1999), de Santa Maria da Feira (2000) et de Séville (2002) ont élaboré une politique commune concernant l'intégration des questions de **justice et d'affaires intérieures** dans la politique extérieure de l'UE. Le plan d'action adopté à Valence (2002) complète la déclaration de Barcelone en définissant des axes de coopération renforcée dans la région MED dans trois secteurs principaux : migration, réforme du pouvoir judiciaire et lutte contre la criminalité.

**Une meilleure gouvernance**, la promotion de la **démocratie** et le respect des **droits de l'homme** constituent les principaux objectifs de la politique extérieure de l'UE. Conformément aux conclusions élaborées dans le Rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe en 2002, la Commission a récemment adopté une communication intitulée "Revigorer les actions de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratisation avec les partenaires méditerranéens", qui préconise d'exploiter au mieux les instruments à la disposition de l'UE et de ses partenaires méditerranéens dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La communication expose les grandes lignes des activités destinées à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en coopération avec les partenaires méditerranéens. Elle propose dix recommandations concrètes pour améliorer le dialogue politique entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, ainsi qu'une coopération financière de l'UE concernant les droits de l'homme. L'application des mesures sera renforcée par une complémentarité à trois niveaux : entre le dialogue politique et l'assistance financière, entre le programme MEDA et l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), et enfin entre les dimensions nationales et régionales.

L'engagement mondial envers le développement durable a été réaffirmé lors du sommet de Johannesburg, par l'intermédiaire d'un programme ambitieux orienté vers l'action, comprenant des objectifs clairs et mesurables, et démontrant l'importance croissante des **questions environnementales** pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Les principaux domaines d'intervention de l'UE sont l'eau et l'énergie. À Johannesburg, l'UE a lancé deux partenariats, l'un concernant l'eau et l'assainissement, et l'autre l'énergie pour les pauvres. L'initiative de l'UE "**de l'eau pour la vie**" permettra de coordonner les mécanismes de financement actuels en se concentrant sur trois paramètres: l'alimentation, l'assainissement et la gestion intégrée des ressources. Un suivi concret devrait avoir lieu pour les pays méditerranéens dans le cadre de l'instrument de financement existant (MEDA).

### c) **Résultats et faiblesses/enseignements tirés/améliorations**

La guerre en Irak a modifié les données, et cette modification doit être prise en compte dans une stratégie de réponse de l'UE. (De la même manière, toute résolution d'après-guerre du MEPP<sup>2</sup> fondée sur la feuille de route du Quartet, conduisant à des traités de paix entre la

---

<sup>2</sup> Processus de paix en Moyen-Orient.

Syrie/le Liban et Israël, nécessiterait un changement de stratégie. L'éventuelle détérioration de la situation est traitée dans l'"étude des risques").

L'accord d'association marque un progrès décisif dans les relations du Liban avec l'UE. Signé à Luxembourg le 17 juin 2002, l'accord est en voie d'être ratifié. Il a été approuvé par le Parlement libanais le 2 décembre 2002, par le Parlement européen le 16 janvier 2003, et, à ce jour, par l'Allemagne, l'Irlande, la France et la Suède.

Un accord provisoire concernant le commerce et les mesures liées au commerce est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2003. Il constitue la première étape d'une transition de douze ans vers le libre-échange. Un Conseil de coopération des ministres des affaires étrangères doit être tenu avec le Liban le 24 février 2004, afin de donner une impulsion politique à l'accord.

Une proposition de la Commission au Conseil prévoyant la création d'arrangements institutionnels a été ébauchée. Ces arrangements doivent permettre de surveiller la mise en œuvre de concert avec le Liban, et d'offrir un forum de discussion et de conseil dans les principaux domaines. Trois "dialogues" sont nécessaires dans le cadre de l'accord: ils concernent l'économie, les douanes et les affaires sociales. Une fois l'accord d'association en vigueur, les sous-comités seront également établis dans les domaines suivants: marché intérieur; industrie, commerce et services; transport, environnement et énergie; recherche et innovation; agriculture et pêche; justice et sécurité. Ces sous-comités seront présidés par la Commission et convoqués en fonction des circonstances et des intérêts en jeu.

S'agissant de la coopération, le mémorandum pour le PIN 2002-2004 a été signé le 4 mars 2002 à Beyrouth pour une somme indicative de 80 millions d'€. Il énonce les priorités suivantes: appui à la réforme économique, promotion du développement social et réduction de la dégradation environnementale, ressources humaines et défense des droits de l'homme et des droits individuels. La mise en œuvre de certains programmes dans ces domaines a débuté, tandis que d'autres programmes sont en voie de définition.

#### **d) Conclusion**

Dans sa conclusion finale, la révision à mi-parcours juge le CSP approprié. Il reste donc une base efficace de coopération ultérieure dans le cadre du PIN.

Le CSP n'a pas besoin de changements majeurs. Toutefois, dans le cadre de la stratégie de réponse de l'UE, le financement devrait refléter les priorités supplémentaires afin de s'adapter précisément à la stratégie du PIN 2005-2006, en accordant une attention particulière au renforcement du système judiciaire. Par ailleurs, le Liban devrait si possible avoir accès à l'IEDDH, en complément du MEDA. Il est également recommandé d'assurer une cohérence entre les CSP des autres pays de la région, susceptibles d'être affectés par la guerre en Irak.

#### **4. ACCORD D'ASSOCIATION**

Le Liban a choisi de lancer rapidement le processus d'association en approuvant un accord provisoire sur les composantes commerciales de l'accord d'association, évitant ainsi le délai de trois-quatre ans normalement nécessaire à la ratification par les États membres. L'accord provisoire pour l'UE a pris effet le 1<sup>er</sup> mars 2003.

En outre, la participation accrue du Liban à des accords commerciaux "Sud-Sud" avec ses voisins est encouragée par la Commission. Il existe des signes de progrès, et le ministre de l'économie et du commerce Marwan Hamadeh a annoncé, lors du Dialogue économique avec

la Commission en novembre 2003, que son gouvernement envisageait sérieusement de rejoindre le groupe de libre-échange d'Agadir.

## **5. PRIORITÉS**

Le PIN du Liban pour 2005 et 2006 se fonde sur les résultats de la coopération actuelle, en tenant compte des conclusions de la révision à mi-parcours de la stratégie nationale. Il répond également aux recommandations du Rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe et anticipe la mise en œuvre de la politique de voisinage européenne.

- *Droits de l'homme et démocratisation dans la région MED*

La communication de la CE intitulée "Revigorer les actions de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratisation avec les partenaires méditerranéens" propose des mesures pratiques essentielles destinées à faciliter un dialogue politique plus profond et plus opérationnel sur les droits de l'homme et la démocratisation à tous les niveaux avec les partenaires du MEDA. Ces mesures incluent le développement de plans d'action nationaux et régionaux concernant les droits de l'homme et la démocratie avec les partenaires MEDA désireux de s'engager dans un tel exercice. Conformément à la communication (recommandation 7), une allocation est prévue pour les pays qui adoptent des plans d'action nationaux en 2004. Ces allocations permettront aux partenaires qui progressent de bénéficier de fonds supplémentaires, pas nécessairement liés aux objectifs des droits de l'homme. Cette facilité supplémentaire spéciale sera allouée en 2005, dans le cadre de la révision de l'exercice de programmation de 2006.

Le PIN 2005-2006 inclut les priorités suivantes :

### **5.1 Priorité 1 : appui aux initiatives de la politique européenne de voisinage**

Dans le cadre de la poursuite du programme existant de "mise en œuvre de l'accord d'association" et de son extension à une politique européenne de voisinage, les secteurs suivants devraient requérir une attention particulière. La grande priorité ira aux réformes économiques et à la préparation du Liban à la mise en œuvre des composantes commerciales de l'accord, mais une aide importante sera accordée à tous les aspects de l'accord d'association et de l'initiative de la politique européenne de voisinage.

**a) Soutien à la mise en œuvre de l'accord d'association, y compris aux réformes économiques et aux aspects commerciaux**

Ce soutien couvrira tous les aspects de la mise en œuvre de l'accord.

**b) Mise en œuvre de l'accord d'association : État de droit, coopération judiciaire, justice et affaires intérieures**

La coopération a pour objectif de promouvoir la modernisation et la réforme du secteur judiciaire, conformément aux engagements de l'accord d'association, dans le domaine des procédures et des pratiques commerciales et pénales, et de promouvoir la bonne gouvernance, incluant la lutte contre la corruption. Cette aide sera harmonisée avec les programmes concernant la politique européenne de voisinage adoptés dans ce secteur. L'assistance de l'UE permettra de poursuivre les objectifs de l'accord d'association et les promesses de coopération dans les domaines suivants: questions de migration et d'immigration, contrôle des frontières,

lutte contre la drogue, crime organisé, terrorisme et blanchiment d'argent. Les accords de jumelage entre l'UE et le Liban et l'échange de personnel seront utilisés autant que possible.

**c) Soutien à la mise en œuvre de l'accord d'association : une politique européenne de voisinage**

Des mesures supplémentaires sont prévues pour permettre au Liban de profiter des instruments de voisinage et de participer aux réseaux de l'UE choisis dans le cadre du plan d'action de la politique européenne de voisinage. L'assistance est ici destinée à aider le Liban à se préparer à une pleine association aux réseaux, par exemple dans le cas des programmes scientifiques ou des programmes de recherche de l'UE, en améliorant la capacité des centres de recherche libanais à participer véritablement aux consortiums de recherche.

**d) Soutien aux droits de l'homme, à la société civile et à la démocratie**

Cette assistance s'inscrira dans le cadre du CSP, de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, de la communication préconisant de revigorer les actions relatives aux droits de l'homme et à la démocratisation dans les pays méditerranéens, et des stratégies liées à une politique européenne de voisinage dans ce secteur. Les activités défendront la démocratie locale grâce au renforcement institutionnel des collectivités locales et des municipalités.

**5.2 Priorité 2 : appui à l'économie de la connaissance**

**a) Formation professionnelle - exercice pilote**

Cet exercice est une étape préparatoire pour définir la portée précise des réformes envisagées ou prévues dans le domaine de la formation professionnelle au Liban à partir de 2007. Il est important, dès le stade préparatoire, de veiller à ce que la formation professionnelle réponde mieux à la demande du marché de l'emploi dans le secteur privé. L'UE soutiendra la stratégie de réforme gouvernementale, les liens avec les besoins du marché de l'emploi, et le droit des femmes à ce type d'éducation. Elle tiendra compte du soutien des États membres et de la Banque mondiale dans ce secteur.

**b) Tempus**

L'objectif est d'étendre le programme Tempus afin d'améliorer l'échange de connaissances et de compétences entre les universités libanaises et européennes, de promouvoir la mobilité des doctorants, des chercheurs et des enseignants.

**c) Coopération scientifique**

Une assistance doit permettre au Liban de participer efficacement au sixième programme-cadre de l'UE consacré à la coopération au niveau des sciences et de la recherche.

**5.3 Priorité 3 : renforcement de la compétitivité du secteur privé**

Aider le secteur privé à améliorer sa compétitivité dans un régime commercial libéral est essentiel au succès de l'accord d'association. Le soutien de l'UE fait suite à celui de l'actuel PIN, et se concentrera sur:

- L'extension du réseau des centres décentralisés de services aux entreprises, afin d'aider les entrepreneurs à développer plans d'entreprise, commercialisation et identification des produits.
- L'aide aux coopératives agricoles au niveau de la production et de la commercialisation, en ciblant notamment les marchés d'exportation.
- L'aide à la création d'une agence de promotion des exportations, avec un cofinancement adapté de la part des chambres de commerce et d'autres organisations professionnelles et groupements d'industriels.

#### **5.4 Priorité 4 : réforme de l'eau et environnement**

L'objectif du présent programme est de lancer des actions préparatoires afin de définir et de revoir les étapes vers le processus de réforme en termes de planification de l'alimentation nationale en eau et de réforme de l'administration du secteur de l'eau. Il tiendra compte du soutien actif des États membres et de la Banque mondiale dans ce secteur. L'alimentation en eau potable des populations locales est une considération clé. L'aide de la CE aura pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau et de la santé grâce à de meilleures installations environnementales. Elle se concentrera sur l'échelle nationale et locale, et se traduira par un renforcement des capacités des collectivités locales et des municipalités à gérer les petites stations d'épuration des eaux usées et des déchets solides. Elle portera également sur le renforcement des capacités des organes nationaux et régionaux en matière de services d'épuration des eaux et des déchets. Lorsque les prêts sur ressources propres de la BEI doivent être accordés à des projets hydrauliques et environnementaux, une bonification d'intérêt peut être envisagée afin d'optimiser l'effet de levier des fonds communautaires.

## **II. PRIORITÉ 1. APPUI AUX INITIATIVES DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE**

### **1. JUSTIFICATION**

Les négociations en vue de l'accord d'association UE-Liban ont abouti au paragraphe de l'accord le 10 janvier 2002 à Bruxelles, et à sa signature (ainsi qu'à celle de l'accord provisoire) le 17 juin 2002. L'accord provisoire est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2002.

La difficulté pour le Liban consiste à mettre en place et développer les bases administratives, juridiques et institutionnelles nécessaires à l'application de l'accord. À cette fin, le PIN a désigné comme priorité de la coopération durant cette période le développement du secteur commercial et la mise en œuvre de l'accord d'association. Le programme destiné à l'application effective de l'Accord d'association a été affiné après la revue-pays du Liban du 4 juin 2002. Plusieurs actions ont été prévues, dont un programme d'appui spécifique à la mise en œuvre de l'Accord d'association axé sur les questions commerciales. Un petit programme en faveur de la société civile est également prévu : il servira de programme pilote en vue d'éventuelles activités futures ciblant la société civile.

Les dispositions de l'accord d'association en matière d'économie et de coopération sectorielle sont relativement spécifiques dans la mesure où elles soutiennent la coopération dans divers domaines : le renforcement des institutions et de l'État de droit, la prévention de la criminalité et la lutte contre le crime organisé, les questions de migration. Ces domaines méritent toute l'attention du PIN.

Dans le cadre de la poursuite du programme existant de "mise en œuvre de l'accord d'association" et de son extension à une politique européenne de voisinage, les secteurs suivants devraient requérir une attention particulière. Ils forment un ensemble unique et intégré d'actions pour 2005-2006, et seront reflétés dans le plan d'action de la politique européenne de voisinage qui sera adopté conjointement par l'UE et le Liban. Ces actions tiennent compte du fait que, dans le cadre de l'actuel PIN (2002-2004), le programme d'appui à l'accord d'association se concentre sur le commerce. Le nouveau PIN développera ce soutien au commerce, mais fournira également une assistance comparable aux questions relevant de la politique ou de la justice et des affaires intérieures libanaises, en employant le même type d'instrument (jumelage, etc.).

## **2. OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général est de moderniser l'administration libanaise et d'accroître son efficacité, sa fiabilité et sa capacité à satisfaire aux obligations de l'accord d'association.

## **3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

Ces objectifs impliquent d'aider l'administration libanaise à préparer et à appliquer les nouvelles lois nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre de l'accord d'association et de l'accord provisoire, dans des domaines tels que les réformes juridiques (formation des juges, jumelage des institutions) ; les formalités douanières ; les lois sur la concurrence ; la législation commerciale ; la protection de la propriété intellectuelle (par exemple, la création d'un office des brevets ou d'une agence de copyright, capable d'intenter des poursuites et de faire exécuter les décisions de la justice) ; le renforcement de l'administration des services libanais de la banque, des assurances, et de l'environnement (afin de satisfaire aux obligations d'un futur accord sur les services) ; la coopération sectorielle (secteurs prévus dans l'accord, tels que les statistiques, l'industrie, la pêche, l'audiovisuel, etc.) ; la justice et les affaires intérieures. Ces objectifs spécifiques sont conformes aux obligations prévues dans le cadre du plan d'action de la politique européenne de voisinage, qui doit être négocié avec le Liban. Dans les secteurs de l'énergie et des transports, l'accélération des réformes est essentielle. Dans le secteur de l'énergie, la réforme de l'électricité est d'importance fondamentale, ainsi que la promotion d'une gestion plus efficace de l'énergie et l'harmonisation des règles et des normes sur celles de l'UE. Dans le secteur du transport, les réformes seront nécessaires concernant tous les modes de transport et l'harmonisation des règles et des normes notamment celles relatives à la sécurité et à la sûreté.

## **4. RÉSULTATS ATTENDUS**

### **4.1 État de droit**

- Amélioration des procédures et pratiques commerciales, transparence accrue, traitement plus rapide et plus efficace des affaires commerciales.
- Création d'un conseil ou d'une agence de la concurrence pour veiller à ce que les entreprises et les agences publiques de l'UE et du Liban soient soumises à des règles convenues en matière de concurrence sur le marché de l'emploi.
- Création d'un tribunal spécialisé dans la propriété intellectuelle (ou d'une instance comparable), capable de statuer sur des cas de propriété intellectuelle et de faire exécuter ses décisions, en coopération avec la police.
- Amélioration des procédures et pratiques judiciaires dans les affaires pénales.

- Promotion de la bonne gouvernance dans l'administration libanaise.
- Meilleure protection des droits fondamentaux et des libertés civiles.
- Amélioration de la formation des juges et des procureurs concernant les procédures d'insolvabilité.
- Echange de bonnes pratiques.
- Révision de l'état actuel de la législation en matière pénale et civile.

#### **4.2 Politique commerciale**

- Renforcement du ministère de l'économie et du commerce, des douanes et des autres organes concernés en appliquant les aspects techniques de la politique et de la législation commerciales, et en adoptant une gestion pratique des formalités douanières et de la libre circulation des marchandises. La coopération douanière pour inclure l'application des règles d'origine Euro-Med.

#### **4.3 Justice et affaires intérieures**

- Coopération accrue au niveau des questions de migration, grâce à un lien actif entre les agences gouvernementales et les forces de police et de sécurité de l'UE et du Liban.
- Réduction de l'immigration illégale vers l'UE via le Liban ou en provenance de ce dernier.
- Amélioration de la surveillance des frontières.
- Coopération efficace au niveau de la lutte contre la drogue, contre le crime organisé, trafic des êtres humains et contre le terrorisme.
- Amélioration des mesures visant à contrôler le blanchiment de l'argent grâce à la mise en œuvre de règlements financiers et bancaires.
- Amélioration de la coopération dans les matières pénales par des échanges actifs entre l'UE et le gouvernement libanais sur l'extradition.
- Renforcement du corps judiciaire et des procédures judiciaires dans la lutte contre la corruption.
- Etablissement d'un dialogue sur la politique en matière de droit d'asile et des réfugiés ; Amélioration de la coopération administrative sur les matières relatives au droit d'asile, y compris le suivi des demandes de droit d'asile, la formation du personnel, et les améliorations des facilités d'accueil pour des demandeurs d'asile.
- Encourager l'adoption des conventions internationales pertinentes et des protocoles sur les réfugiés.
- Prévenir et combattre la migration illégale par l'échange d'information incluant le contrôle des mouvements migratoires et le soutien pratique à l'action de prévention de lutte contre la migration illégale.

#### **4.4 Politique européenne de voisinage**

- Programmes relatifs à la politique européenne de voisinage mis en œuvre au Liban.

### **5. Indicateurs de performance**

#### **5.1 État de droit**

Accès facilité des hommes d'affaires de l'UE aux tribunaux libanais lorsque des questions contractuelles ou commerciales surgissent; mise en place d'une législation de la concurrence et d'une agence efficace pour exécuter les décisions (hausse du nombre d'affaires traitées, exécution adéquate); création d'une agence de protection de la propriété intellectuelle (disposant de pouvoirs d'exécution); augmentation du nombre de juges formés pour les

tribunaux de commerce et les juridictions pénales; réduction de la durée des procès et de la détention des suspects.

## **5.2 Politique commerciale**

Réduction des procédures et de l'attente lors du dédouanement des marchandises au départ et à l'arrivée; informatisation des formalités douanières, et de la classification et l'évaluation des droits de douane; hausse du nombre de fonctionnaires formés pour travailler au ministère de l'économie et du commerce et augmentation de l'embauche d'experts commerciaux.

## **6. Description du programme**

### **6.1 Soutien général à la mise en œuvre de l'accord d'association**

Ce soutien couvre de vastes domaines d'application de l'accord, tels que: la mise en œuvre des engagements du Liban dans les secteurs de la politique, de la justice et des affaires intérieures; un appui continu aux engagements législatifs et réglementaires dans le secteur économique et commercial; un suivi des travaux amorcés dans le cadre de l'actuel programme de mise en œuvre de l'AA (PIN 2002-2004).

### **6.2 Réseaux de la politique européenne de voisinage**

Des actions supplémentaires sont prévues, afin de permettre au Liban de bénéficier des instruments de voisinage et de participer aux réseaux de l'UE sélectionnés dans le cadre du plan d'action de la politique européenne de voisinage, tels que les transports, l'énergie, les télécommunications, les sciences et la recherche.

### **6.3 Soutien aux droits de l'homme, à la société civile et à la démocratie**

Cette assistance s'inscrira dans le cadre du CSP, de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, de la communication préconisant de revigorer les actions relatives aux droits de l'homme et à la démocratisation dans les pays méditerranéens, et des stratégies liées à une politique européenne de voisinage dans ce secteur. L'approche choisie repose sur la coopération dans les domaines où l'aide de l'UE est la plus nécessaire, tels que l'amélioration des systèmes pénitentiaires, le renforcement du rôle et des capacités de la société civile, la promotion de l'éducation et la sensibilisation de la population à la question des droits de l'homme. Les actions favorisant la compréhension et la tolérance entre les communautés seront soutenues. Les jumelages entre les groupes et associations de la société civile de l'UE et du Liban seront encouragés.

### **6.4 Mise en œuvre de l'accord d'association par le renforcement de l'État de droit et de la coopération judiciaire**

La coopération a pour objectif de promouvoir la modernisation et la réforme du secteur judiciaire, conformément aux engagements de l'accord d'association, dans le domaine des procédures et des pratiques commerciales et pénales, et de promouvoir la bonne gouvernance. Cette aide sera harmonisée avec les programmes concernant la politique européenne de voisinage adoptés dans ce secteur. Une attention spéciale sera accordée au développement institutionnel, en utilisant des instruments flexibles tels que le jumelage administratif, l'échange de hauts fonctionnaires et de juristes, et la coopération au niveau de l'exécution de la

loi. Des facilités d'ajustement sectoriel pourront être envisagées dans certains domaines relevant de la bonne gouvernance et de l'État de droit. Le soutien de l'UE dans ce domaine se fondera sur la coopération judiciaire en matière de droit commercial amorcée dans le cadre de MEDA 1, et dépendra des progrès effectifs du présent programme (y compris la formation des juges).

#### **6.5 Mise en œuvre de l'accord d'association par le soutien à la justice et aux affaires intérieures**

L'assistance de l'UE permettra de poursuivre les objectifs de l'accord d'association et les promesses de coopération dans les domaines suivants: questions de migration et lutte contre l'immigration illégale, contrôle des frontières (dont sécurité maritime et questions environnementales), lutte contre la drogue et le crime organisé, contre-terrorisme et contrôle du blanchiment d'argent. Les accords de jumelage entre l'UE et le Liban et l'échange de personnel seront utilisés autant que possible.

### **7. Conditions**

Les conditions sont les suivantes: appliquer la loi sur la concurrence et prendre des mesures positives pour créer une agence de la concurrence ou un organe équivalent; nommer un nombre adapté de juges et fonctionnaires en vue des programmes de formation et de jumelage dans les domaines du droit commercial et du droit pénal; créer un groupe de coordination intergouvernemental centralisé de haut niveau afin de surveiller la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage et de l'Accord d'Association.

### **8. Budget**

10 millions d'€ en 2005.

## **III. PRIORITÉ 2. APPUI À L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE**

### **1. FORMATION PROFESSIONNELLE**

#### **1.1 Justification**

Le CSP a désigné le développement des ressources humaines comme l'un des domaines de coopération prioritaires. Cette priorité ne s'est pas encore traduite par des programmes concrets à l'exception du programme Tempus qui est inclus dans le PIN 2002-2004 et se concentre sur le renforcement de la coopération au niveau de l'enseignement supérieur entre l'UE et les pays éligibles de la région, en vue d'améliorer l'enseignement supérieur. Le programme a suscité des réactions positives, et la quantité et la qualité des propositions justifient la poursuite du programme Tempus durant la seconde phase de programmation.

La stratégie de réponse de l'UE aux défis et problèmes économiques et sociaux du Liban nécessite de créer des liens plus étroits entre le système éducatif et les besoins du marché, en accordant un intérêt particulier aux catégories à faible revenu de la population. Le Rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe est très clair à cet égard. Bien que le système éducatif du Liban soit considéré comme l'un des meilleurs de la région, à la fois sur le plan de la qualité et de l'égalité des chances entre les sexes, il continue à être peu compatible avec les exigences du marché de l'emploi. La réforme des programmes d'étude a

été retenue comme l'une des étapes possibles vers l'amélioration du système d'enseignement et de formation professionnels. Des travaux considérables sont entrepris par la Banque mondiale dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, et d'autres activités sont prévues pour développer les programmes d'étude existants en 2004-2005.

D'autres donateurs interviennent activement dans ce domaine, et il est essentiel de coopérer étroitement et d'échanger des expériences avec eux.

## **1.2 Objectif général**

L'objectif général est d'accroître la quantité et la qualité des travailleurs qualifiés et des professions libérales sur le marché de l'emploi libanais.

## **1.3 Objectif spécifique**

L'objectif spécifique est de renforcer les établissements responsables de la formation technique et professionnelle des étudiants, des travailleurs et des professions libérales, en améliorant les équipements et les programmes d'étude, et en assurant la cohérence entre la formation offerte et la demande de main-d'œuvre qualifiée dans les industries de transformation et les services.

## **1.4 Résultats attendus**

- Capacité accrue des établissements d'enseignement et de formation professionnels, et croissance du nombre annuel de diplômés.
- Analyses des besoins de formation professionnelle par rapport aux exigences du marché, avec une adaptation croissante des qualifications aux emplois proposés.
- Développement de nouvelles spécialisations.
- Amélioration de l'image de l'enseignement et de la formation professionnels.

## **1.5 Indicateurs de performance**

Les indicateurs sont les suivants: nombre de diplômés à l'issue d'une formation; nombre de ces diplômés ayant trouvé un emploi adéquat; nombre de places de formation offertes par les écoles techniques; rythme de progression des indicateurs du Rapport sur le développement humain du PNUD; hausse du taux de formation et d'emploi des femmes.

## **1.6 Description du programme**

L'intervention dans ce domaine est légitimée par les raisons suivantes: 1) le CSP fait du développement des ressources humaines, et notamment de la formation professionnelle, un objectif prioritaire de la coopération de l'UE en 2002-2006; 2) il s'agit d'un domaine dans lequel le Liban a démontré un avantage comparatif distinct (sa principale ressource est sa main-d'œuvre qualifiée, produit d'un enseignement secondaire, supérieur et technique de qualité); 3) la nécessité de mieux adapter les programmes de formation professionnelle aux besoins du marché de l'emploi. L'intervention tiendra compte des recommandations du Rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe en ce qui concerne les questions de genre et d'éducation. Dans ce contexte, le Liban doit être incité à accroître ses capacités de recherche et ses capacités scientifiques, en participant au sixième programme-cadre de l'UE, un instrument potentiel de l'initiative de la politique européenne de voisinage. Cette priorité sera traitée en coordination étroite avec la Banque mondiale et d'autres États

membres intervenant dans la formation professionnelle au Liban. Cette initiative pourra prendre la forme d'une action pilote en soutien aux institutions spécifiques de formation technique et professionnelle au niveau local, visant le passage des systèmes d'organisation actuels à des systèmes pouvant répondre aux besoins d'expertise des personnes et des entreprises.

Le programme entend soutenir les réformes de la formation professionnelle en cours ou prévues au Liban, et permettre à la formation de mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi dans le secteur privé. Le soutien de l'UE dépend des progrès de la stratégie de réforme, de ses liens avec le marché de l'emploi, et des mesures garantissant le droit des femmes à suivre ce type d'enseignement.

### **1.7 Conditions**

Les réformes nécessaires de l'enseignement et de la formation professionnels doivent être adoptées: programmes d'étude, personnel, gestion des établissements publics de formation.

### **1.8 Budget**

2 millions d'€ en 2005.

## **2. TEMPUS**

### **2.1 Contexte et justification**

En reconnaissance du rôle important de l'enseignement supérieur dans le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles, et du rôle de l'échange dans une meilleure compréhension entre les cultures, il est nécessaire de favoriser une coopération accrue entre l'UE et le Liban dans le secteur de l'enseignement supérieur. Le soutien de l'UE continuera à contribuer à la stabilité politique et sociale de la région couverte et à encourager une compréhension mutuelle des objectifs communs dans le secteur éducatif.

Le programme 2003-2004 est désormais pleinement opérationnel, et le nombre et la qualité des propositions indiquent que le groupe ciblé libanais est bien informé du programme et désireux d'en bénéficier.

### **2.2 Objectifs spécifiques**

La poursuite du programme TEMPUS vise à renforcer et approfondir le tissu des relations entre les pays éligibles en mettant l'accent sur la coopération dans l'enseignement supérieur. Cela contribuera à la réalisation des objectifs culturels et sociaux du processus de Barcelone, et au développement économique et social du Liban.

### **2.3 Description du programme**

La poursuite du programme TEMPUS permettra aux Libanais d'accéder au programme Tempus IV. Cet accès couvre la participation aux projets communs avec l'Europe: mesures conjointes en matière d'éducation et de formation; mesures de réforme et de développement de l'enseignement supérieur; promotion de la coopération entre les universités, les entreprises et les institutions; mobilité du personnel et des étudiants de l'enseignement supérieur.

Les enseignants, les chercheurs, les formateurs, les administrateurs universitaires, les hauts fonctionnaires des ministères, les planificateurs du secteur éducatif et les autres experts pourront utiliser les bourses d'étude pour financer des visites destinées à encourager la qualité, le développement et la restructuration de l'enseignement supérieur et de la formation.

#### **2.4 Résultats attendus**

- Poursuite de l'appui à la réforme, au développement et à la gestion des structures d'enseignement supérieur.
- Développement de la formation débouchant sur les qualifications nécessaires dans le contexte de la réforme économique.
- Amélioration des liens entre l'enseignement supérieur et les entreprises.
- Amélioration de la collaboration entre les communautés universitaires de l'UE et du Liban, et entre l'enseignement supérieur et le monde extérieur.
- Développement conjoint des programmes d'étude et des qualifications dans les domaines prioritaires.

#### **2.5 Budget indicatif**

Le programme TEMPUS se poursuivra dans le cadre du PIN 2005-2006, avec un budget de **2 millions d'€ en 2005 et 2 millions d'€ en 2006.**

### **3. COOPÉRATION SCIENTIFIQUE**

Le Liban jouit d'installations universitaires et de structures de recherche relativement bien développées. L'assistance doit permettre au Liban d'exploiter ce potentiel et de développer les structures et le savoir-faire nécessaires à la participation effective au sixième programme-cadre de l'UE consacré à la coopération au niveau des sciences et de la recherche. Le conseil et l'assistance technique aideront le Liban à rejoindre les consortiums de R&D sur lesquels le programme se fonde. Ce volet pourrait être considéré comme une priorité dans le cadre de l'économie de la connaissance ou dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

## **IV. PRIORITÉ 3. RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ**

### **1. JUSTIFICATION**

Le développement du secteur privé et son intégration réussie dans le système commercial euro-méditerranéen et international est un thème prédominant de l'accord d'association. L'accord provisoire aborde précisément cette question, qui reste toutefois un objectif à long terme.

Sur un plan interne, la sensibilité du secteur privé est reconnue dans le rapport du PNUD intitulé "Mondialisation: vers un agenda libanais". Ce rapport indique que l'emploi dans le secteur privé au Liban correspond à une valeur de 1,3 million d'€. Plus d'un tiers de la main-d'œuvre souffre déjà du chômage. Le rapport estime également que cette situation résulte de la concurrence accrue provoquée par la suppression des droits de douane entreprise au Liban.

Le Liban est entré dans une phase de transition de douze ans vers le libre-échange avec l'UE à un moment difficile: son économie souffre d'une croissance ralentie, des effets déstabilisateurs de la guerre en Irak, des tensions avec Israël et d'une politique économique

incertaine en matière de gestion du budget et de la dette. Le monde des affaires rencontre un obstacle majeur, qui est le coût élevé de l'industrie de transformation et des services au Liban, particulièrement en comparaison avec ses voisins, la Syrie et la Jordanie. Une exploitation complète et réussie de l'accord d'association ne sera vraiment possible que si la compétitivité progresse, grâce à des techniques de production plus efficaces, une baisse des coûts de la main-d'œuvre et de l'énergie, une amélioration des dispositions concernant les transports et les ports, et une meilleure commercialisation. Le soutien de l'UE entend répondre à une demande urgente de la part des entreprises, afin de les aider à relever le défi du libre-échange par le biais de la restructuration et d'une efficacité accrue, sans perturbation excessive de ce secteur qui représente une part élevée de l'emploi et du PIB. Des interventions comparables pourraient être utiles dans l'agriculture, où les méthodes de culture, d'élevage et de commercialisation sont loin de répondre aux besoins du marché moderne.

Il existe bien sûr de nombreux problèmes qui aggravent les déficiences de l'environnement économique général. Certains problèmes communs à l'ensemble du secteur productif dominent l'économie libanaise et limitent son succès: les coûts de production élevés, la lenteur de la modernisation du secteur productif, et le blocage des réformes dans les services publics. La question de l'accès des produits libanais aux marchés internationaux requiert la pleine attention des opérateurs économiques ainsi qu'une approche novatrice.

D'autres aspects, échappant à la sphère du secteur privé, freinent la réforme économique et le développement au Liban. Ces aspects incluent les politiques monétaires et les taux d'intérêt élevés. Néanmoins, les expériences récentes avec la Banque centrale libanaise ont démontré que des mécanismes novateurs liés à la mobilisation des crédits pouvaient avoir un impact rapide et positif sur les performances de nombreux opérateurs privés. En termes de soutien technique et d'accès au crédit, le programme bénéficiera des ressources additionnelles du FEMIP, pour lequel le Liban est éligible. Le programme pourra également inclure une composante de développement des ressources humaines, en particulier pour soutenir le développement des compétences requises pour l'amélioration des entreprises.

Les priorités gouvernementales concernant le secteur privé dans le plan quinquennal national (2000-2004) s'efforcent d'améliorer la compétitivité et la restructuration durable du secteur privé. Les mesures suivantes sont envisagées :

- Simplifier et adapter les conditions de travail du secteur productif en se concentrant sur le commerce et l'investissement ; le renforcement de la compétitivité par l'amélioration des capacités de gestion ; la création et le développement de mécanismes d'appui aux opérateurs agricoles et industriels ; la promotion des groupements d'entreprises afin d'accroître l'accès aux décideurs ; les efforts communs pour améliorer la connaissance au sein du secteur concerné.
- Améliorer et moderniser le système judiciaire, et créer des systèmes d'arbitrage pour augmenter les possibilités de planification et la sécurité juridique des opérateurs économiques.

## **2. OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général est de contribuer aux réformes économiques du Liban afin de parvenir à une croissance équilibrée et à la création d'emplois.

### **3. OBJECTIF SPÉCIFIQUE**

L'objectif spécifique consiste à améliorer les capacités compétitives des industries de transformation, des services et de l'agriculture sur les marchés national, régional, européen et mondial, et à augmenter ainsi la part de marché des produits libanais. Les actions entreprises devraient entraîner une compétitivité accrue des entreprises et de l'agriculture libanaises, et accroître l'emploi grâce à la stimulation de la production.

### **4. RÉSULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus sont les progrès des échanges commerciaux et de la croissance économique grâce à l'adoption d'une meilleure technologie; l'augmentation des ventes et des exportations; la hausse de l'emploi; la capacité accrue des entreprises libanaises à entrer en concurrence avec les entreprises régionales et européennes.

### **5. INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Les indicateurs sont la croissance des exportations, la création de nouvelles entreprises, la contribution de l'industrie, de l'agriculture et des services à la richesse économique globale (exprimée dans le PIB), et la croissance de l'emploi.

### **6. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

La capacité compétitive des industries de transformation libanaises sera importante pour le fonctionnement efficace de l'accord d'association et sa perception auprès du public. Les thèmes prioritaires définis envisagent une coopération étroite avec les chambres d'industrie, de commerce et d'agriculture.

- Étendre le réseau des centres décentralisés de services aux entreprises afin d'aider les entrepreneurs à développer les plans d'entreprise, la commercialisation et l'identification des produits.
- Aider les coopératives agricoles au niveau de la production et de la commercialisation, en ciblant notamment les marchés d'exportation.
- Favoriser la création d'une agence de promotion des exportations, avec le cofinancement adapté des chambres de commerce et d'autres organisations professionnelles et groupements d'industriels.

Les fonds du programme doivent être engagés en 2005. Toutefois, il sera peut-être nécessaire de procéder par étapes durant la période de programmation 2005-2006. En outre, le secteur pourra s'appuyer sur le FEMIP.

### **7. CONDITIONS**

Les conditions d'engagement sont les mesures à prendre par le gouvernement pour traiter le problème des facteurs internes qui induisent des coûts de production élevés, tels que les taxes portuaires, l'usage de l'électricité ou diverses taxes. En l'absence de telles mesures, l'aide de l'UE ne serait pas efficace.

### **8. BUDGET INDICATIF**

12 millions d'€ en 2005.

## **V. PRIORITÉ 4. RÉFORME DE L'EAU ET ENVIRONNEMENT**

### **1. JUSTIFICATION**

Le Liban possède de l'eau en excès grâce aux pluies d'hiver, à ses montagnes et à ses fleuves, mais il est incapable de garantir l'alimentation en eau lorsqu'elle est essentielle. Il est incapable de répondre à la demande nationale, les installations de stockage et de distribution sont en mauvais état (en partie en raison de la guerre civile), l'administration et la planification de l'eau fonctionnent mal, les compteurs sont presque inexistants, l'utilisation de l'eau souterraine n'est pas contrôlée, et les données relatives à l'eau sont imprécises et peu fiables. Les 22 compagnies des eaux ont été réduites à cinq bureaux.

La pollution de l'eau et de la mer doit être traitée en renforçant la capacité des groupements de municipalités à fournir et gérer des installations d'épuration des déchets solides et des eaux usées desservant les villes et les villages. La dégradation de l'environnement a été définie par le gouvernement comme un grave problème.

### **2. OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif de l'assistance de l'UE consiste à encourager et soutenir le processus de réforme en termes de planification nationale de l'eau et des déchets solides et du traitement des eaux usées.

### **3. OBJECTIF SPÉCIFIQUE**

L'objectif spécifique est la réforme de l'administration et de la gestion du secteur de l'eau, du niveau national au niveau local. Cette réforme inclura la planification et la préparation des systèmes de stockage et de distribution. La réforme des capacités des administrations locales de planifier et de gérer les déchets solides de petite dimension et les stations de traitement des eaux usées. Un autre objectif porte sur l'amélioration de la qualité de l'eau et de la santé grâce à de meilleures installations environnementales.

### **4. RÉSULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus sont l'amélioration des dispositions institutionnelles concernant le traitement, la gestion et l'utilisation de l'eau, afin que les consommateurs (industrie, agriculture, utilisateurs domestiques) disposent d'une alimentation plus fiable et moins onéreuse. L'utilisation d'une eau plus propre aura des incidences favorables sur la santé. Une amélioration de la gestion des déchets solides et des facilités de traitement des eaux usées servant aux villes et villages.

### **5. INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Les indicateurs seront : l'amélioration et l'entretien de l'infrastructure (pompage de l'eau, stockage et canalisations) ; le nombre de nouvelles stations d'épuration de l'eau et des déchets solides gérées par diverses municipalités ; la qualité de l'eau traitée et des déchets solides.

## **6. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

En ce qui concerne la planification et la gestion de l'eau, les instruments pourraient combiner l'assistance technique (et l'équipement lié) à la formation, au jumelage et à l'échange d'experts, ou à une facilité d'ajustement sectoriel. Le projet sera mis en œuvre en coopération étroite avec la Banque mondiale et les donateurs des États membres intervenant dans le secteur de l'eau.

S'agissant des mesures environnementales, l'administration locale revêt une importance centrale : dans le contexte de la stratégie gouvernementale de décentralisation (et de la faiblesse de l'administration centrale), elle est le principal moteur du développement économique et social local. Les groupements de municipalités seront davantage capables de prévoir et gérer de petites stations d'épuration des déchets solides et des eaux usées, dont la construction créera des emplois locaux. Le programme aura un impact positif : stimulation de l'emploi local, accroissement des capacités institutionnelles des municipalités, amélioration de la santé, amélioration de l'infrastructure de l'eau et de l'évacuation des déchets, et meilleure qualité de l'environnement.

## **7. CONDITIONS**

La mise en œuvre des réformes clés fait partie de la stratégie globale relative au secteur de l'eau.

## **8. BUDGET**

16 millions d'€ en 2006.

## **VI. QUESTIONS TRANSVERSALES**

Le développement durable, la bonne gouvernance environnementale, et la prévention contre la détérioration de l'environnement sont des questions transversales qui devront être prises en considération dans tous les programmes et projets financés par la CE.

### **Budget et introduction progressive du PIN 2005-2006 pour le Liban**

<b>PRIORITÉ</b>	<b>ALLOCATIONS INDICATIVES (millions d'€)</b>	
	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Europe élargie/appui à l'accord d'association	10	
Soutien à l'économie de la connaissance	6	
Renforcement de la compétitivité du secteur privé	18	
Réforme de l'eau et environnement		16
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>16</b>
<b>Appui aux réfugiés palestiniens fourni en dehors de l'allocation nationale</b>		

*Note explicative interne: 20 millions d'€ sont réservés aux réfugiés palestiniens, principalement au Liban, mais également en Syrie et en Jordanie, dans le cadre d'un nouveau fonds sous-régional (sommes engagées: 15 millions d'€ en 2005 et 5 millions d'€ en 2006).*

### **Indicateurs liés à la Déclaration du Millénaire**

<b>Indicateurs</b>	<b>1995 (%)</b>	<b>1999 (%)</b>	<b>2000 (%)</b>
1. Proportion de la population vivant avec moins d'1 \$ par jour	-	-	-
2. Prévalence des enfants de moins de cinq ans trop maigres	3,0	-	-
3. Taux de mortalité des moins de cinq ans (pour 1 000)	32,0	-	30,0
4. Taux net de scolarisation primaire	76,1	70,9	-
5. Taux d'achèvement des études primaires	-	91,3	-
6. Ratio des filles par rapport aux garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	99,0	99,7	-
7. Proportion de naissances assistées par un personnel médical qualifié	89,0	-	-
8. Proportion d'enfants de 1 an immunisés contre la rougeole	85,0	88,0	-
9. Prévalence du VIH chez les femmes enceintes de 15-24 ans	-	-	-
10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée	-	-	100,0

## Situation économique

### Lebanon - Selected Economic Indicators, 1997-2002

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Real GDP growth (in %)	4,0	3,0	1,0	-0,5	2,0	2,0
Unemployment rate	---	---	---	---	---	---
CPI inflation (avg; in %)	7,7	4,5	0,2	-0,4	-0,4	1,8
Broad money (M3, end of year; % change)	19,3	16,1	11,1	9,6	7,4	7,6
Consolidated government balance (% of GDP)	-27,4	-18,2	-16,2	-25,0	-19,6	-14,5
Current account balance (% of GDP)	-29,4	-27,1	-20,0	-18,7	-20,7	-14,5
Official net international reserves (end of year)						
In billions of US dollars	---	---	---	---	---	---
in months of imports	12,7	13,8	13,1	9,8	6,5	8,0
External debt (% of GDP) (end of year)	18,0	15,7	24,2	29,0	24,4	32,2
Debt service (in % of exports of GNFS)	19,0	12,0	11,4	12,7	13,3	12,8
Exchange rate (dinar/euro) (end of year)	1685	1773	1521	1402	1341	1580
Real effective exchange rate (1995=100) 1/	190,3	193,2	201,8	211,5	213,9	215,9
Population (million)	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6
GDP per capita, in USD	4493	4940	4990	4810	4660	4930

Source : IMF, various national sources.

1/ A negative sign implies a real depreciation and, therefore, a gain in international competitiveness.

**CE et États membres en coopération avec le Liban - Décaissements prévus en 2003  
(millions d'€)**

<b>Secteurs</b>	CE	B	DK	D	EL	E	F	IR	I	L	NL	A	P	FI	S	UK	<b>Total</b>
État																	
Santé																	
Alimentation en eau et assainissement	0,3																
Gouvernement et société civile	7,8																
Infrastructure et services sociaux	2,1																
Transport et stockage																	
Communications																	
Services bancaires et financiers																	
Développement économique et social <sup>3</sup>	5,3																
Entreprises/ secteur privé	4,8																
Énergie	0,35																
Agriculture, foresterie, pêche																	
Industrie, mines et construction																	
Commerce et tourisme																	
Protection environnementale	0,2																
Genre																	
Aide sous forme de marchandises																	
Appui budgétaire/ PAS																	
Aide alimentaire																	
Allègement de la dette																	
Secours d'urgence																	
Soutien aux ONG	4,9																
Autres	0,4																
<b>Total</b>	<b>26,2</b>																

*Il n'est pas toujours évident de définir précisément les catégories du CAD. Pour de plus amples informations, le lecteur intéressé se reportera donc aux directives sur les statistiques de la page web de l'OCDE et du CAD.*

<sup>3</sup> Nouveau poste.

Filename: liban\_nip05\_06\_fr.doc  
Directory: H:\30 - EUROMED  
Template: C:\Documents and Settings\kinsesh\Application  
Data\Microsoft\Templates\Normal.dot  
Title: Partenariat Euro-Med Liban Programme National Indicatif  
2005-2006  
Subject: Partenariat Euro-Med Liban Programme National Indicatif  
2005-2006  
Author: European Commission  
Keywords: Partenariat Euro-Med Liban Programme National Indicatif  
2005-2006;  
Comments:  
Creation Date: 29/06/2004 9:30 AM  
Change Number: 2  
Last Saved On: 29/06/2004 9:30 AM  
Last Saved By: kinsella  
Total Editing Time: 1 Minute  
Last Printed On: 29/06/2004 11:06 AM  
As of Last Complete Printing  
Number of Pages: 24  
Number of Words: 8.997 (approx.)  
Number of Characters: 51.288 (approx.)